



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bicentenaire de la revolution francaise : Paris

Question écrite n° 16377

## Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire quel est le cout de la manifestation « Tuileries 89 » ainsi que les raisons qui ont conduit a la baisse du prix d'entree. Enfin il souhaiterait savoir quel est le nombre de visiteurs necessaires par jour pour que cette manifestation trouve l'equilibre financier et quel est le nombre effectif de visiteurs.

## Texte de la réponse

Reponse. - S'il est vrai que la mission du bicentenaire a pris l'initiative de lancer un concours, puis d'assurer un controle sur le contenu des animations proposees aux Tuileries, il faut noter que la maitrise d'ouvrage des travaux et la gestion de ce site ont ete deleguees a une SARL « Tuileries 89 », principalement controlee par la Caisse des depots et consignations et constituee specialement a cet effet. Ce projet est donc un projet de droit prive. Le cout global de la manifestation incluant les investissements et le fonctionnement du site s'elevera a 170 MF. Les credits necessaires a sa realisation ont ete avances par la Caisse des depots et consignations. La participation de l'Etat est prevue sous forme d'une garantie de deficit : elle est limitee a 45 MF et est incluse dans l'enveloppe de 200 MF fixee en octobre 1988 par le Premier ministre pour la realisation des tres grands projets du bicentenaire. Ces plafonds ne seront pas depasses. Apres quelques jours de fonctionnement pendant lesquels un prix unique d'entree avait ete fixe a 45 francs puis a 35 francs, l'analyse a ete faite par les responsables de « Tuileries 89 » que les visiteurs distinguaient nettement deux zones dans cette manifestation : la zone des animations lourdes (androides, exposition, film d'images de synthese) et tour d'information ; la zone du parc animee par les comediens, le kiosque a musique, les boutiques et les cafes. Il est apparu que la tarification unique etait fortement dissuasive a l'egard de tous ceux qui, spontanement interesses par une visite du parc anime, ne l'etaient pas, a priori, par les animations lourdes. Il a donc ete decide, cinq semaines apres l'ouverture du 10 mai, d'instaurer une tarification separee pour chaque zone. Cette tarification permettant d'ailleurs au visiteur ayant acquitte son droit d'entree au parc (5 francs) d'acquies un droit d'entree aux animations pour le complement a 35 francs (prix du forfait global), soit la somme de 30 francs. Cette politique, appuyee par une campagne de communication importante, a apporte une significative amelioration du nombre d'entrees : doublement en semaine, triplement les jours de week-end. S'agissant de l'equilibre financier, il ne sera pas atteint : le nombre de visiteurs necessaires pour y parvenir aurait du se situer aux alentours de 3 millions, soit environ 20 000 par jour jusqu'a la fin du mois d'octobre. La moyenne de frequentation constatee depuis l'ouverture (10 mai) jusqu'a la fin du mois d'aout se situe a pres de 6 000 visiteurs par jour. La frequentation totale se situe, a cette date, aux alentours de 700 000 visiteurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Remy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16377

**Rubrique** : Culture

**Ministère interrogé** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 juillet 1989, page 3343